Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_035-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 03 avril 2026
La séance a été publique le jeudi 09 avril 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Madame DREAN), Madame LE QUER (procuration à Monsieur GUIDAL), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur DREANO (procuration à Madame GUILLEVIC) , Monsieur VARIOT(procuration à Madame IZAGUIRRE).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame BELLEGO, Madame GUILLEVIC.

Conseillers en exercice : 27

D2026-035 TAUX D'IMPOSITION 2026

Exposé :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, cela concerne 100% des foyers fiscaux.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le département sur leur territoire. Chaque commune bénéficie du transfert du taux départemental de TFB (15,26%) qui s'additionne au taux communal. Celui-ci est inchangé pour 2025 et reste à 25,75%.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Les bases des impositions directes ont été notifiées comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_035-DE

	Bases réelles 2025	Bases prévisionnelles 2026	Evolution des bases	Taux 2025	Taux proposés 2026	Produits	
						Réels 2025	Attendus 2026
T.F.P.B.	5 059 869	5 135 000	1.49%	**41.01%**	**41.01%**	2 075 833€	2 105 864€
T.F.P.N.B.	17 706	17 600	-0.60%	**41.20%**	**41.20%**	7 295€	7 251€
T.H résidence secondaire	707 632	668 300	-5.58%	**12.23%**	**12.23%**	86 543€	81 733€
TH Logements vacants	142 713	116 000	-18.72%	**12.23%**	**12.23%**	17 454€	14 187€
Allocations compensatrices						12 328€	12 570€
Rôles suppl. et compl. 2025						8 561€	
Sous-total						2 208 014€	2 221 605€
Compensation après application du coefficient correcteur						252 099€	255 744€
Totaux	**5 927 920**	**5 936 900**				**2 460 113€**	**2 477 349€**

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 02 avril 2026,

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**41.01%**
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	**41.20%**
Taxe d'habitation sur les logements vacants	**12.23%**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	**12.23%**

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 10 avril 2026

Madame BELLEGO
La Secrétaire

Monsieur PATUREL
Le Maire

Madame GUILLEVIC
La Secrétaire